



RÈGLEMENT DE LA TOMBOLA
Campagne de financement participatif 2025
Association Loi 1901 Kiweeto

Article 1 – Organisateur

L'Association **Kiweeto**, dont le siège est situé Rue Maryse Bastié, 69008 LYON, organise une tombola dans le cadre de sa campagne de financement participatif lancée sur **HelloAsso**. Cette campagne vise à récolter les fonds nécessaires au développement de sa future application.

Article 2 – Objet

Cette tombola vise à encourager la générosité des donateurs tout en valorisant les partenaires qui soutiennent le projet. Elle est rattachée à la campagne de financement participatif en ligne, qui a pour objectif de récolter **12 000 €** pour la création de la plateforme **Kiweeto**.

Article 3 – Conditions de participation

La tombola est **ouverte à toute personne physique majeure résidant en France** métropolitaine ou DROM-COM, ayant effectué un don sur la page officielle de campagne Kiweeto sur **HelloAsso**.

- Chaque don d'au moins **5 €** donne droit à **1 ticket de participation**.
- Chaque **multiple de 5 €** offre une chance supplémentaire (ex. : 10 € = 2 tickets, 20 € = 4 tickets, etc.).
- Le **nombre maximal de tickets est fixé à 20 par personne**, soit un don de 100 € maximum valorisé dans le cadre du jeu.

! Ne peuvent pas participer à la tombola : les membres du bureau de l'association ainsi que les membres du conseil d'administration.

Article 4 – Attribution des tickets

Les tickets ne seront pas générés physiquement. Chaque donateur éligible sera **automatiquement inscrit via un système de suivi sur HelloAsso** :

- L'équipe Kiweeto utilisera le récapitulatif des dons transmis par HelloAsso (nom, email, montant) pour générer **une base de données associant chaque tranche de 5 € à un ticket virtuel**.
- Le tirage au sort sera réalisé à l'aide d'un outil de sélection aléatoire (type : roue en ligne, Random.org, ou tableur Excel avec fonction aléatoire).

- Aucun envoi de ticket ne sera effectué. Les participants seront informés de leur participation par simple confirmation de leur don.

Article 5 – Déroulement

La tombola est ouverte du **13/04/2025** au **23/05/2025**. Le tirage au sort sera effectué dans la semaine suivant la fin de la campagne.

Article 6 – Date du tirage au sort

Le tirage au sort désignant les gagnants de la tombola sera effectué le 20 mai 2025, à l'issue de la campagne de financement participatif.

Il sera réalisé par l'équipe de Kiweeto parmi l'ensemble des participants éligibles, en fonction du nombre de participations générées par les dons effectués via la plateforme HelloAsso.

Chaque don de 5 € ou plus équivaut à une participation. Des chances supplémentaires sont accordées pour chaque tranche de 5 € supplémentaires, dans la limite de 20 chances, soit 100€.

Article 7 – Lots mis en jeu

- [Walibi Rhône-Alpes](#) : 2 entrées au parc utilisables du 19/04/2025 au 28/09/2025
- [Brigand Shop](#) : carte-cadeau de 30 € utilisable sur le site en ligne
- [La Boucle Cousue](#) : 1 bandana + 1 chouchou assortis
- [Toutoupropre](#) : 1 absorbant Perlimpipi
- [DoggyWorky](#) : 2 x 1 h d'accompagnement chien au travail
- [Woofstastic](#) : 1 livre "52 aventures pour s'éclater avec son chien"
- [Kistunē.dog](#) : 3 bons d'achat de 15 € utilisables sur la boutique en ligne ou dans la boutique du Grand Hôtel Dieu de Lyon
- [Mylène Bertaux](#) : 1 livre "Toutoute", éditions Fayard
- [Animalis Saint-Priest](#) : 3 coussins XL pour chien et 6 jouets
- [Lumille Atelier](#) : 1 paire de boucles d'oreilles et un dessous de verre en forme de coussinet
- [PennyPet](#) : 3 comptes premium pour une durée d'un an
- [Lou Gille](#) : Un print « portrait bichon » et deux stickers : amour long et boule à facette
- [Olivia SYMNIACOS](#) : 1 livre dédié "Au nom de tous les Animaux"

Les lots sont **nominatifs, non cessibles et non échangeables**. En cas d'indisponibilité d'un lot, l'Organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente.

Article 8 - Communication des résultats



Les gagnants seront **informés individuellement par email** à l'adresse utilisée pour leur don sur HelloAsso, dans un délai de 7 jours suivant le tirage.

Les noms ou pseudos des gagnants **ne seront pas publiés sur les réseaux sociaux**, sauf accord explicite donné par les gagnants lors de leur prise de contact.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute tentative de fraude ou de manipulation entraînera l'exclusion du participant.

Article 10 – Protection des données personnelles

Dans le cadre de leur participation à la tombola, les données personnelles des participants (nom, prénom, adresse email et montant du don) sont collectées via la plateforme HelloAsso.

Ces informations sont utilisées **uniquement** pour :

- Vérifier l'éligibilité à la tombola.
- Générer les participations.
- Contacter les gagnants à l'issue du tirage au sort.

Ces données **ne seront en aucun cas vendues, cédées ou transmises à des tiers** à des fins commerciales ou publicitaires. Elles ne seront conservées que pendant la durée nécessaire à la gestion du jeu, conformément à la législation en vigueur.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données ou pour exercer vos droits (accès, rectification, suppression), vous pouvez consulter la [Politique de confidentialité de Kiweeto](#) ou nous contacter à l'adresse suivante : **rgpd@kiweeto.com**.

Article 11 – Contact

Pour toute question concernant le jeu, les participants peuvent contacter l'association Kiweeto par mail à contact@kiweeto.com.